

Liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS Séance du 11 avril 2024

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents : Francis BOURGUIGNON, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, David GIBOUTET, Didier HENGY, Jean-Michel HOCHABAEFF, Philippe JACQUELINE, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Josiane LEGROS, Marie-Elisabeth LELIEVRE, Alain MORLAT, Françoise OLLIVIER.

Etaient absentes représentées : Delphine PICHON donne pouvoir à Marie-Elisabeth LELIEVRE.
Maryse TERRAGNO donne pouvoir à Josiane LEGROS.

Était absente excusée : Sandrine GALLEGO

Secrétaire de séance : Aurélie COCU – auxiliaire : Léa BOSSON-WAVRANT

Délibération n°2024-01 – Compte de gestion 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2024-02 – Compte administratif 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE le compte administratif 2023.

Délibération n°2024-03 – Affectation du résultat 2023

Le Conseil d'Administration,
Entendu l'exposé de Monsieur Maxime LABELLE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'affecter ce résultat soit 12 729, 02 € en excédent de fonctionnement reporté (002) sur l'exercice 2024.

Délibération n°2024-04 – Budget primitif 2024

Le Conseil d'Administration,
APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Prévisionnel 2024 du CCAS.
AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibération n°2024-05 – Subventions 2024

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE d'allouer les subventions 2024.

Le Président,

Maxime LABELLE

La secrétaire de séance,

Aurélie COCU

